

L'édito du Maire,

Chères Starnaciennes, Chers Starnaciens,

Les obligations en matière de communication, à quelques semaines du renouvellement municipal, n'interdisent ni la continuité de la vie locale et des affaires en cours, ni le fait de porter à votre connaissance l'atterrissement budgétaire au 31 décembre dernier.

Après les moments particuliers de fin et de début d'année, qui nous l'espérons vous ont permis de vous échapper quelque peu des actualités mondiales et nationales oppressantes, parfois contradictoires, le quotidien et les incertitudes de plus en plus nombreuses qui s'y associent reprennent leurs droits.

Le récent conseil municipal a longuement débattu de la situation et du devenir du Comité des Fêtes, qui porte entre autres le F'Est'Été. Le mode de fonctionnement et de financement des dernières années atteint aujourd'hui ses limites, est devenu précaire et ne permet pas d'envisager une poursuite sous sa forme actuelle. Le bénévolat y est faible. Pour maintenir l'organisation du F'Est'Été 2026, il est grand temps de prospecter les groupes qui assureront l'animation et le plaisir du public.

Redéfinir l'organisation est désormais une obligation. L'hypothèse d'un portage par la commune des coûts artistiques du programme musical, avec l'apport des associations et des personnes locales intéressées, est évoquée, dans l'esprit de ce qui se pratiquait à l'époque du « Sez'Est Jazz ».

Lors du conseil de février, avant le renouvellement municipal, nous voterons le compte administratif (aujourd'hui intitulé CFU - compte financier unique), reflet de l'action menée en 2025 et des données d'entrée pour 2026. Parmi celles-ci figurent les fonds déjà sanctuarisés pour des opérations et acquisitions décidées en 2025 et s'étalant sur plusieurs exercices, tels que la phase 2 du déploiement de la vidéoprotection, le parking des bus devant le collège et les trottoirs... puis, très probablement, le budget de l'exercice en cours.

Au-delà des échéances électorales, le quotidien doit, en responsabilité, rester assuré.

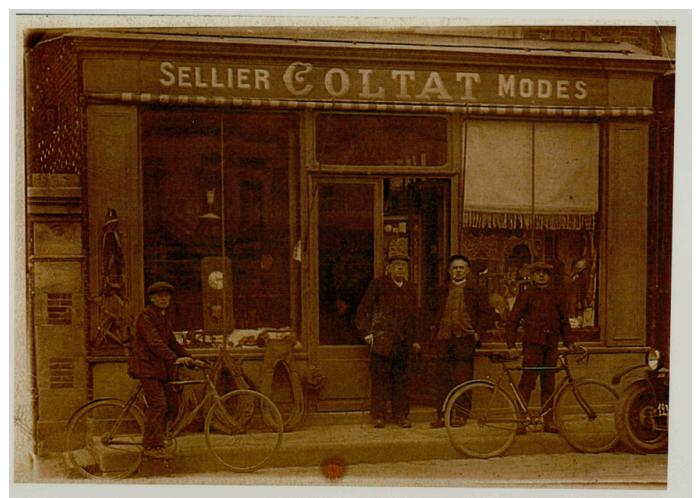
Patrice Valentin, votre Maire.

Le village au fil du temps



Ancienne gare d'Esternay – vers 1940

Vue de l'ancienne gare d'Esternay, alors partiellement endommagée, lieu emblématique de la vie locale et des échanges du territoire au milieu du XX^e siècle.



Centre-bourg – ancien commerce

Ancienne devanture commerciale du centre du village. Ce bâtiment accueille aujourd'hui la Cuisine de G-nie, témoignant de la continuité des lieux et de l'évolution des usages au fil du temps.

Gestion financière municipale

En 2025, la commune a achevé et soldé le financement de nombreuses opérations d'investissement pour un montant total de 360 000 €.

Principales réalisations :

- Voirie et trottoirs (secteur de Viviers),
- Réfection de la toiture de l'hôtel de ville,
- Enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public (rue de la Paix),
- Aménagement du parking Collot,
- Construction de cavurnes et de cases au columbarium,
- Travaux sur la place du Général de Gaulle et le parvis de l'église,
- Acquisition d'une parcelle dans la continuité des terrains de sport,
- Travaux aux ateliers municipaux, voirie et réseau pluvial.

----- GESTION FINANCIÈRE – REPÈRES -----

✓ Investissements réalisés en 2025 :
→ 360 000 €

✓ Investissements prévus pour 2026 (déc 2025) :
→ 300 000 €

— Priorités : —

✓ Voirie & mobilité 

✓ Patrimoine communal  Patrimoine communal

Sécurité & éclairage

Les projets engagés pour 2026

Décidées en 2025 et programmées pour 2026, plusieurs opérations structurantes sont engagées :



- restauration des vitraux et travaux de taille de pierre de l'église,
- déploiement de la vidéoprotection (phase 2),
- rénovation de l'éclairage du stade,
- aménagement de l'espace entre la crèche et la mairie,
- création d'un parking bus devant le collège,
- réalisation de trottoirs,
- reprise en pavés des parkings sud de la place.

À ce titre, l'engagement financier réservé au 31 décembre 2025 s'élève à près de 300 000 €.

Seront également intégrées au budget 2026 les opérations ayant déjà fait l'objet de décisions et d'engagements en conseil municipal, notamment l'effacement des réseaux rue Jean Jaurès suivi de la réfection des trottoirs en continuité, les travaux rue Curie, ainsi que la part communale dans la rénovation du pont du Château.

Une gestion dans la continuité

Maintenir la commune dans de bonnes conditions d'usage et de confort suppose d'anticiper, de programmer et d'assumer les investissements nécessaires. Le patrimoine communal ne peut constituer une variable d'ajustement. Les exercices financiers en sont le reflet : les niveaux d'investissement évoqués s'inscrivent dans la moyenne des années antérieures.

Investir aujourd'hui permet d'éviter, demain, des charges de fonctionnement et d'entretien plus lourdes, qui pèseraient durablement sur le budget communal et la fiscalité locale.



Les brèves

Rénovation des vitraux de l'église

Au fil du temps, les ancrages métalliques des grillages de protection des vitraux ont rouillé. Cette corrosion a provoqué des fissures et des fractures sur les pierres taillées de l'arc brisé et de ses éléments d'encadrement, entraînant également une **dégradation progressive des vitraux**.



Afin de stopper ces désordres et de préserver le patrimoine communal, une opération de rénovation est engagée. **La dépose des vitraux débutera à partir du 2 février**, sous réserve de la mise en place préalable de l'échafaudage.

Rénovation du pont de Vivier

Le chantier débutera **fin mars** et devrait se terminer **fin juin**.

Pendant les travaux, la **circulation sera interrompue pendant la durée du chantier, jusqu'à mi-juin**.

Une **passerelle piétonne temporaire** sera installée côté amont afin de maintenir le passage des piétons.

Une information préalable sera diffusée mi-mars concernant la fermeture de la route du Château et des voies adjacentes.

À l'issue des travaux, **le pont sera équipé d'un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)**.

Commémoration du 11 novembre – Prévisions

L'association Mondement 1914 propose d'accompagner une classe de l'école communale au ravivage de la flamme.

À cette occasion, **la flamme serait rapportée pour être utilisée lors des cérémonies locales du 11 novembre**.

Cette démarche vise à associer les élèves au travail de mémoire et aux commémorations officielles.

Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement.

Stationnement sur les trottoirs

Le stationnement sur trottoir est toléré dès lors qu'il ne gêne ni les piétons ni la circulation routière. **Merci à chacun de veiller au respect des cheminements piétons et à la sécurité de tous**.

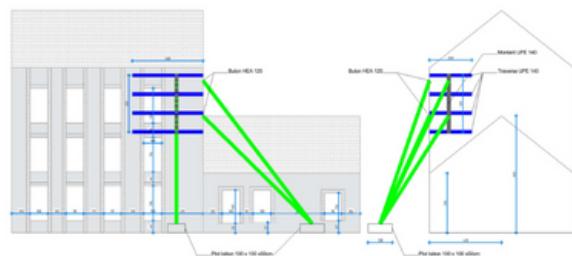
Bâtiment menaçant ruine - 2 rue de la Gare

Malgré une mise en demeure prononcée par le tribunal, le propriétaire du bâtiment situé **2 rue de la Gare** demeure inactif.

Conformément à la procédure en cours et à l'injonction judiciaire, la commune est donc tenue de **se substituer au propriétaire** afin de réaliser les travaux nécessaires à la mise en sécurité, puis d'en obtenir le remboursement.

Une étude de confortement provisoire a été réalisée. Sa mise en œuvre entraînerait une **réduction de la circulation à une seule voie rue Curie**, axe fortement fréquenté.

Pour permettre cette intervention, la dépose préalable des réseaux aériens (électricité, télécommunications, éclairage public, fibre) est nécessaire.



Le principe de cette opération a fait l'objet d'un **avis favorable du conseil municipal**. Le chantier est envisagé au mieux au **second semestre**.

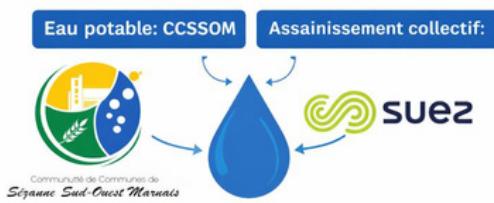
La sécurité des habitants et des riverains constitue la priorité de la commune.

Dans ce type de situation imprévue, il est essentiel de disposer de **finances communales saines** afin d'assumer temporairement cette charge, ce qui est le cas aujourd'hui.

Service de l'eau - Gestion intercommunale

Depuis le 1er janvier 2026, la gestion de l'eau potable à Esternay est assurée par la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM).

La gestion de l'assainissement collectif reste confiée à SUEZ jusqu'en mars 2027.



Contacts utiles :

- Service de l'eau – CCSSOM : 03 26 42 52 33
- Assainissement collectif – SUEZ :
 - Réclamations : 09 77 408 408
 - Urgences : 09 77 401 123

VOTEZ, VOTRE COMMUNE A BESOIN DE VOUS*

les 15 et
22 mars



*OU DONNEZ PROCURATION
#lescommunesheureusement

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES CONCERT

de l'Union Musicale de Château-Thierry



DIMANCHE 08 MARS 2026 à 15h00
MAISON DU TEMPS LIBRE

Organisé par l'association La Starnaciennne
et la Mairie d'Esternay

SERVICES MUNICIPAUX

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30, le Samedi
de 9h00 à 12h00

10 place du Général de Gaulle 03.26.81.50.23
accueil.mairie@esternay.com - www.esternay.com / @EsternayInfos

Les brèves ... suite

Soutien aux commerces locaux

L'association Initiative Marne Champagne et Brie accompagne les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises et de commerces.

Elle s'appuie sur une équipe de bénévoles issus du monde économique local, une animatrice de proximité facilitant les démarches, ainsi qu'un fonds de soutien sous forme de prêts sans intérêt, destiné à faciliter l'accès aux financements bancaires. Un suivi des établissements créés ou repris est également assuré.

Sur la période 2024-2025, 21 projets, dont 12 créations, ont été accompagnés sur le Pays de Brie et Champagne, représentant 350 000 € de cofinancements.



En complément, la commune a conventionné avec la Région Grand Est afin d'accompagner les commerçants locaux souhaitant améliorer ou repenser leur espace d'accueil.

Ordure ménagères et recyclables

Les résultats du tri sur la commune montrent une évolution encourageante : le volume et le poids des **emballages recyclables augmentent**, tandis que le poids des **ordures ménagères (sacs noirs) diminue**.

Cette tendance est liée à un meilleur tri des déchets et au développement du compostage pour les foyers qui peuvent le pratiquer.

La dynamique est engagée : il appartient à chacun de la poursuivre et de l'amplifier par des gestes simples au quotidien.

Les déchets collectés sont traités par le **SYVALOM**, syndicat départemental en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers.

Pour en savoir plus :
www.syvalom.fr



Chats errants - Renouvellement de la convention

La commune a renouvelé sa convention avec la fondation 30 Millions d'Amis afin de poursuivre les actions de stérilisation des chats errants sur le territoire communal.

Ce dispositif permet de limiter la prolifération, d'améliorer le bien-être animal et de réduire les nuisances liées aux colonies de chats.

Cette décision a été validée lors du dernier conseil municipal.



1.3 K followers



2557

consultations

Retrouvez toutes les infos de la commune sur Facebook, PanneauPocket (gratuit et anonyme) et sur notre site Internet (CR des conseils municipaux, Robinette...) !